

FORMATION PROFESSIONNELLE

INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

Date et Horaires : vendredi 07 avril 2023 de 13h00 à 17h30

Lieu : visioconférence via Zoom

Accidents d'équitation et Assurances

(version du 21/02/2023)

Connexion.....13h00

Mot d'accueil des participants.....13h15

I- Accidents d'équitation

1. Cadre juridique et règles de responsabilité applicables13h30

Alexandre RIERA, maître de conférences Université de Perpignan, directeur du greffe du Tribunal de Commerce de Soissons

2. Evolutions jurisprudentielles en matière d'accidents d'équitation : décryptage et comparatif14h30

Sophie BEUCHER, avocate au barreau d'Angers

Pause.....15h30

II- Assurances couvrant les accidents d'équitation

3- L'Assurance individuelle accidents du cavalier15h45

Avocat spécialiste du droit des assurances (à définir)

Mathieu SCHMITZ, courtier en assurances spécialiste de la filière « cheval »

4- L'assurance responsabilité civile de l'établissement équestre16h30

Avocat spécialiste du droit des assurances (à définir)

Matthieu SCHMITZ, courtier en assurances spécialiste de la filière « cheval »

QUESTIONS ET DEBATS.....17h15

Fin de la formation.....17h30

Institut du Droit Équin

Hôtel Burgy - 13, rue Pierre Bernardaud – 87100 LIMOGES

Tel : 05.55.45.76.30/33 – E-mail :

droitequin@gmail.com

www.institut-droit-equin.fr

Durée de la formation : 4h00

Prérequis : Formation ouverte à tous

Objectifs opérationnels: L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 05 avril 2023 inclus.

Tarif : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail.

Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

Programme prévisionnel détaillé, déroulé prévisionnel

Accueil et introduction

Mot d'accueil, rappel des modalités d'utilisation Zoom, Présentation du déroulé de la journée et des possibilités d'interaction.

1- **Cadre juridique et règles de responsabilité applicables aux accidents d'équitation** : rappel des règles de responsabilité civile en matière contractuelle, qualification des obligations contractuelles, qualification de l'existence d'une faute dans le cadre d'un contrat d'enseignement d'équitation, point sur l'avancée de la réforme du droit de la responsabilité : nouvelles règles quant à l'indemnisation du préjudice corporel ?

2- **Evolution récente de la jurisprudence en matière d'accidents d'équitation** : constat d'une jurisprudence qui fluctue : analyse et comparatifs des décisions rendues suite à la survenue d'accidents d'équitation. Quelles conséquences quant à une éventuelle insécurité juridique en la matière ?

Pour répondre à ces évolutions jurisprudentielles récentes il est important que les professionnels du cheval et les cavaliers soient vigilants quant aux deux catégories d'assurance utiles dans ce domaine.

3- **Assurance individuelle accident du cavalier** : règles et fonctionnement ? Points de vigilance sur les accidents pris en compte et leurs plafonds de garantie Quelles solutions assurantielles pour être bien protégé ?

4- Le **centre équestre** dès lors qu'il délivre des cours d'équitation peut voir sa responsabilité mise en cause. La jurisprudence étant fluctuante, l'établissement doit vérifier dans quels cas son **assurance RC** va fonctionner et dans quelles conditions ? Points de vigilance et solutions assurantielles pour être bien protégé ?

Information pratique : accès par une connexion Internet via l'application Zoom